RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ASSEMBLEE	<u>Ampliations</u> :	
* * *	Com.Del	1
	Congrès	1
SECRETARIAT GENERAL	APS	40
* * *	SGPS	2
N°42 -2005/APS	SAPS	1
	DRH	1
	Directions	8
Du 16 décembre 2005	Trésorier	1
	JONC	1

DELIBERATION

Modifiant la délibération n° 42/APS du 10 décembre 2004 portant création du Programme Provincial d'Insertion Citoyenne

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

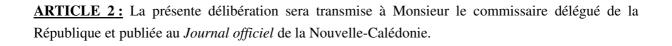
Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération n° 42/APS du 10 décembre 2004 portant création du programme Provincial d'Insertion Citoyenne,

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2005, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er}: La deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 9 de la délibération du 10 décembre 2004 susvisée est modifiée comme suit :

« Ils peuvent être mis à disposition d'employeurs privés dans le cadre des dispositions de l'article 16 de la présente délibération ou d'associations à but non lucratif de type loi du 1^{er} juillet 1901. »



LE PRESIDENT

PHILIPPE GOMES